

COMMUNIQUE DE PRESSE

Marseille, le 20 mai 2022

Partenariat : signature de conventions avec les associations de ZA du territoire de l'Etang de Berre Ouest Métropole

Jean-Luc Chauvin, Président de la CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence, a signé **le jeudi 19 mai à 18h** à l'agence de la CCIAMP à Martigues, des conventions de partenariat avec Céline Boyer, Présidente de Vitropole Entreprendre, Hervé Langlois, Administrateur représentant David Delaunay, Président du Groupement des Entreprises Ouest Etang de Berre (GEOEB), Frédéric Prêtre, Président du Club Ouest Provence Entreprises (OPEN), Michel Grégoire, Président du Club des Entrepreneurs Châteauneuf la Mède et Thierry Zarka, Président de la Fédération des Entrepreneurs du Pays Salonais.

Entretenir des relations de proximité avec les acteurs économiques des territoires de la métropole est un enjeu pour la CCIAMP. Ces signatures de convention avec les associations de zones d'activités du territoire de l'Etang de Berre Ouest Métropole, vont permettre de :

- Favoriser la mise en réseau des entreprises des zones d'activités ;
- Développer des services et des actions au bénéfice des occupants et des utilisateurs des zones d'activités ;
- Contribuer à la notoriété et au développement des zones d'activités ;
- Favoriser le développement de l'activité des entreprises des zones d'activités ;
- Améliorer la prise en compte des besoins des zones d'activités et la qualité des interventions publiques et privées sur ce type de territoire.

Accompagner l'attractivité des zones

La CCIAMP informera et consultera les associations de zones d'activités partenaires pour tous les projets d'aménagement sur lesquels la CCIAMP sera sollicitée pour donner un avis impactant le périmètre des ZA. Il pourra s'agir de documents de planification type PLU, PLUI, SCOT métropolitain, PDU métropolitain, PLM (Plans Locaux de Mobilité) et projets de transports (nouvelles infrastructures, projet de bus, voirie, pôles d'échanges, etc).

La CCIAMP invitera par ailleurs les associations de ZA à mobiliser leurs adhérents pour recueillir leurs besoins sur des sujets d'intérêt métropolitain et les projets structurants pour le territoire (mobilité, sécurité...). La CCIAMP relayera ces positions dans les différentes instances où elle est représentée, notamment en tant que Personne Publique Associée.

Animer les ZA et promouvoir des actions croisées

Relai de l'événement d'accueil des nouveaux entrepreneurs du territoire et de webinaires organisés par la CCIAMP, organisation d'ateliers thématiques à destination des entreprises des ZA partenaires, visites d'entreprises du territoire... sont autant d'actions qui seront mises en place entre la CCIAMP et les associations partenaires pour animer et informer les

entreprises de ces zones. La CCIAMP et les associations de ZA s'engagent par ailleurs à relayer mutuellement les actions et initiatives de l'autre partenaire.

« C'est pour moi une grande satisfaction de signer ces conventions qui sont une illustration concrète du Jeu collectif, qui m'est si cher, car il est au bénéfice des entreprises et du territoire. Nous unissons ainsi nos expertises, nos réseaux. Faire ensemble c'est rendre plus lisible et plus visible nos actions en les coordonnant, en agissant en proximité et de plus, en rationalisant les moyens. C'est être davantage à l'écoute des entreprises, connaître leurs besoins et adapter notre offre de services en fonction », insiste Jean-Luc Chauvin, Président de la CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence.

Contact presse

Stéphanie Gaudreault

Responsable relations presse et communication éditoriale

T. 04 91 39 34 06 | 06 30 38 37 42 | stephanie.gaudreault@cciamp.com